

Conseil d'établissement 2018-2019

18/19 PV 04

PROCÈS-VERBAL de la quatrième réunion du conseil d'établissement de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin tenue le mardi 26 mars 2019 à 19 h 15 à la bibliothèque de l'école Jules-Émond.

Étaient présents :

Parents

Stéphanie Goudreau
Éric Guimond
Stéphanie Huard (substitut)
Adèle King (substitut)
Michèle Papathanasiou
Isabelle Thériault (substitut)

Personnel de l'école

Linda Belleau, éducatrice en service de garde
Jean-Sébastien Blackburn-Grenon, enseignant spécialiste anglais
Luc Bouffard, directeur
Odette Desgagné, technicienne en éducation spécialisée
Nancy Grenier, psychologue
Katérie Rivard, enseignante titulaire maternelle
Sylvie Roy, enseignante titulaire 4^e année

Étaient absentes :

Parents

Valérie Brisson
Vicky Cyr
Audrey Marcoux

Personnel de l'école

26

Personne-ressource : Chantal Levasseur, directrice adjointe par intérim

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ #18/19 031

IL EST PROPOSÉ par madame Michèle Papathanasiou l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 26 février 2019
3. Questions et interventions du public
4. Mot de la présidente et de la représentante au comité de parents de la commission scolaire
5. Projet éducatif 2019-2022 (LIP art. 74)
6. Code de conduite et mesures de sécurité 2019-2020 (LIP art. 76)
7. Planification du budget 2019-2020 – contributions financières exigées des parents
 - 7.1 Rappel de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers
 - 7.2 Principes d'encadrement des frais exigés des parents (LIP art. 77.1)
8. Service de garde



- 8.1 Principes d'encadrement des frais exigés des parents pour les activités payantes planifiées lors des journées pédagogiques
- 8.2 Date d'ouverture du service de garde en août 2019
- 8.3 Assemblée générale des parents utilisateurs du service de garde
- 9. Ajout à la programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)
- 10. Projection de l'organisation scolaire 2019-2020
- 11. Comité de participation des parents (CPP)
- 12. Autres sujets à l'étude
 - 12.1 Finissants de la classe de DAPP langage 3
- 13. Date de la prochaine réunion
- 14. Levée de l'assemblée

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 26 février 2019

CÉ #18/19 032

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond l'adoption du procès-verbal de la réunion du 26 février 2019 tel que déposé.

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Suivi du procès-verbal :

Point 5.2 Plan de redressement budgétaire : Le directeur précise que, des suites au règlement de l'action collective sur les frais facturés aux parents, la facture pour l'école devrait s'élever à 117 522 \$ ce qui porterait le déficit accumulé à 130 037 \$. La commission scolaire compte établir un fonds d'aide aux écoles qui se retrouvent ainsi en déficit. Pour les deux prochaines années, sans tenir compte de la facture de 117 522 \$, l'école pourrait recevoir l'équivalent de tout surplus dégagé dans l'exercice financier de l'année. Des discussions restent à faire dans ce dossier au comité de répartition des ressources de la commission scolaire.

Point 13.2 Bibliothèque : Le directeur mentionne qu'il a fait un appel à tous les parents dans le dernier Info-parents.

3. Questions et interventions du public

Aucune intervention.

4. Mot de la présidente et de la représentante au comité de parents de la commission scolaire

La présidente n'a pas d'élément particulier à porter à l'attention des membres.

La représentante au comité de parents de la commission scolaire est pour sa part absente.



5. Projet éducatif 2019-2022 (LIP art. 74)

Le directeur dépose la version pour adoption du projet éducatif 2019-2022. Il en fait la présentation et prend les interventions des membres. Il rappelle que le projet éducatif de l'école doit être transmis à la direction générale de la commission scolaire (LIP art. 75).

CÉ #18/19 033

IL EST PROPOSÉ par madame Adèle King que le projet éducatif 2019-2022 soit adopté tel que présenté par le directeur.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Code de conduite et mesures de sécurité 2019-2020 (LIP art. 76)

Le directeur présente les modifications qui ont été apportées au document *Code de conduite et mesures de sécurité* et répond aux questions des membres. Ce document est transmis à tous les parents avec la documentation du début d'année.

CÉ #18/19 034

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Huard que le document Code de conduite et mesures de sécurité 2019-2020 présenté par la direction soit approuvé tel que déposé.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

28

7. Planification du budget 2019-2020 – contributions financières exigées des parents

7.1 Rappel de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers*

Le directeur présente succinctement la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers*. Il précise que le projet de loi 12 visant à préciser la portée du droit de gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées des parents est à l'étude présentement. Si la loi est adoptée, un règlement du ministre devrait suivre pour donner aux écoles certaines balises. Il est fort possible que la politique de la commission scolaire doive alors être modifiée pour tenir compte de cette loi et du règlement à venir.

7.2 Principes d'encadrement des frais exigés des parents (LIP art. 77.1)

Le directeur rappelle, comme base de discussion, les principes d'encadrement des frais exigés des parents qui avaient été convenus par les membres du conseil d'établissement pour 2018-2019. Il y propose quelques modifications. De plus, comme le personnel enseignant a réussi à maintenir le montant des factures pour le matériel scolaire sous le seuil des 80,00 \$



CÉ #18/19 035

l'an dernier, il est suggéré, pour la prochaine année, d'établir à ce même montant le maximum qui pourrait être facturé aux parents. Il ajoute que pour les sorties scolaires non financées par les mesures ministérielles, un montant de 30,00 \$ semblerait suffire.

IL EST PROPOSÉ par madame Katérie Rivard que le conseil d'établissement se donne les principes suivants quant à l'encadrement des frais exigés des parents pour la prochaine année scolaire :

- *Dans la mesure du possible, les montants demandés aux parents ne doivent pas dépasser les 80,00 \$ pour le matériel scolaire et les 30,00 \$¹ pour les activités et les sorties scolaires (tout en maintenant l'ouverture prévue dans la Politique relative aux activités et aux sorties scolaires quant à l'ajout possible d'activités en cours d'année);*
- *La participation à une campagne de financement doit être possible pour supporter la réalisation d'une sortie scolaire qui nécessiterait un déboursé plus important pour les parents par rapport au montant convenu pour les activités et les sorties scolaires;*
- *Les frais exigés pour le matériel scolaire sont payables à l'entrée scolaire de l'enfant; la facturation est transmise aux parents au plus tard à la mi-août de l'année courante. Des mesures d'étalement du paiement doivent être possibles pour les parents qui en font la demande. Néanmoins, les frais devraient être payés au plus tard à la fin octobre de l'année courante à moins d'une entente particulière avec la direction;*
- *Les frais exigés pour les activités et les sorties scolaires sont payables en un seul versement; la facturation est transmise au plus tard à la fin octobre de l'année courante et est payable à la réception;*
- *Les frais exigés doivent être justifiables et correspondre aux coûts réels;*
- *L'utilisation de tout matériel facturé aux parents doit être maximisée par le personnel enseignant;*
- *Les demandes liées aux fournitures scolaires et au matériel de consommation courante doivent être raisonnables et justifiées.*

29

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Service de garde

8.1 Principes d'encadrement des frais exigés des parents pour les activités payantes planifiées lors des journées pédagogiques

Le directeur dépose, comme base de discussion, les encadrements qui avaient été convenus par les membres du conseil d'établissement pour

¹ Ce montant tient compte du fait que le MEES donne des allocations pour les activités et les sorties éducatives. Seules les activités ou les sorties ayant un objectif de socialisation, de loisir ou de divertissement peuvent ainsi être facturées aux parents.



2018-2019 pour les activités payantes planifiées au service de garde lors des journées pédagogiques. Étant donné le fait que les parents ont toujours le choix d'inscrire ou non leur enfant aux activités payantes et qu'il est difficile de trouver des activités à des coûts raisonnables, il est suggéré d'augmenter de 0,30 \$ le coût moyen de ces activités soit une augmentation de 1,7 % ce qui correspond à l'indice des prix à la consommation (novembre 2018).

CÉ #18/19 036

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault que les encadrements suivants servent de balises pour la programmation 2019-2020 des activités payantes offertes au service de garde lors des journées pédagogiques :

- *Lorsqu'une activité payante est offerte, les parents doivent pouvoir choisir d'y inscrire ou non leur enfant; le service de garde offre donc deux choix à ce moment : le service de garde régulier et le service de garde avec activité payante;*
- *Dans la planification annuelle des activités avec l'ajout de frais pour les parents, le coût moyen de ces frais supplémentaires ne doit pas dépasser 19,05 \$ par activité.*

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Date d'ouverture du service de garde en août 2019

30

Le directeur dépose le calendrier scolaire 2019-2020. Il rappelle aux membres qu'il est intéressant de prévoir lors des journées pédagogiques du début d'année un temps de concertation entre le personnel enseignant et les éducateurs du service de garde. C'est d'ailleurs le seul moment dans l'année où cette concertation est possible, car ils travaillent sur des horaires qui sont complémentaires.

CÉ #18/19 037

CONSIDÉRANT QUE la première journée pédagogique de l'année scolaire se tiendra le lundi 26 août 2019 et que les élèves entreront en classe le vendredi 30 août 2019,

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un temps de concertation entre le personnel du service de garde et le personnel enseignant,

IL EST PROPOSÉ par madame Michèle Papathanasiou que le service de garde ouvre ses portes pour la prochaine année scolaire à partir du mercredi 28 août 2019 pour tous les élèves.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.



8.3 Assemblée générale des parents utilisateurs du service de garde

CÉ #18/19 038

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Huard que l'assemblée générale des parents utilisateurs du service de garde se tienne le lundi 26 août 2019 à 18 h 30 à l'annexe de l'école Jules-Émond.

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Ajout à la programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)

Le directeur présente une sortie pour les élèves de 4^e année de la classe de madame Mélanie Costa. Depuis le début de l'année, ce groupe effectue une correspondance avec un groupe de l'école St-Paul-Apôtre située dans Limoilou. Pour terminer l'année, les deux titulaires aimeraient que les enfants puissent se rencontrer. Cette rencontre se tiendrait en juin à l'école St-Paul-Apôtre. Il n'y aurait pas de coût pour les parents, car les frais de transport seront pris en charge par l'école (mesure École inspirante). Bien entendu, pour que l'activité se tienne, il faudra avoir l'accord des parents.

CÉ #18/19 039

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Blackburn-Grenon que l'activité d'échange proposée pour la classe de 4^e année soit ajoutée telle que présentée à la programmation des activités et des sorties scolaires 2018-2019.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

31

10. Projection de l'organisation scolaire 2019-2020

Le directeur présente l'organisation scolaire prévue pour 2019-2020 :

Cycle	Année	Au 30 septembre 2018		Au 26 mars 2019	
		Nombre d'élèves (avec pondération)	Nombre de groupes	Nombre d'élèves (avec pondération)	Nombre de groupes
Préscolaire	5 ans (max. 19)	107 (114)	6	103 (107)	6
1 ^{er} cycle	1 ^{re} année (max. 22)	92 (97)	5	107 (109)	5
	2 ^e année (max. 24)	91 (96)	4	93 (100)	4
2 ^e cycle	1 ^{re} année (max. 26)	95 (96)	4	88 (95)	4
	2 ^e année (max. 26)	94 (94)	4	95 (97)	4
EHDAA	Classes fermées	29	3	27	3
Total :		508 (526)	26	513 (535)	26

11. Comité de participation des parents (CPP)

La directrice adjointe mentionne que les parents du CPP comptent faire la traditionnelle fondue au chocolat pour souligner la fête de Pâques le jeudi 18 avril en après-midi. Ils veulent organiser un concours de dessin (dessin libre ou coloriage) pour cette fête. Ils iraient chercher des commandites comme prix de participation. La directrice adjointe rappelle aussi que des parents du CPP et des membres du



personnel ont organisé une soirée *Pyjama Party* le vendredi 5 avril prochain. Il est souligné qu'il y a une belle participation de la part des élèves (119 élèves à ce jour). Elle ajoute par la suite que des parents du CPP vont participer à la vaccination le 8 mai prochain. Enfin, les parents du CPP veulent organiser un souper hotdogs comme activité de financement pour le fonds du CPP. Les dates qui ont été ciblées sont le jeudi 6 juin ou le jeudi 13 juin (date à confirmer).

CÉ #18/19 040

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault que le conseil d'établissement donne son aval à la tenue d'un souper hotdogs comme activité de financement du CPP et que tous les profits générés par cette activité soient versés au fonds à destination spéciale du CPP.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Autres sujets à l'étude :

12.1 Finissants de la classe de DAPP langage 3

Les enseignantes de l'école Amédée-Boutin voudraient organiser un dîner spécial pour souligner le départ en juin prochain de sept élèves finissants de la classe de DAPP langage 3. Une contribution financière à cette activité est demandée aux membres du conseil d'établissement.

CÉ #18/19 041

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Blackburn-Grenon que le conseil d'établissement accorde un montant de 100,00 \$ à même son budget de fonctionnement comme contribution financière de ce dernier au dîner spécial des finissants de DAPP langage 3.

Le vote est demandé : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Date de la prochaine réunion

Le directeur rappelle que la prochaine réunion prévue au calendrier se tiendra le mardi 7 mai prochain.

14. Levée de l'assemblée

CÉ #18/19 042

IL EST PROPOSÉ par madame Linda Belleau la levée de la réunion à 20 h 45.

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Luc Bouffard
Directeur et secrétaire de réunion

Stéphanie Goudreau
Présidente du conseil d'établissement 2018-2019

